

PREVENTION

Feux de récoltes



Planifier

- Organiser les récoltes à proximité des axes routiers ou lignes ferroviaires en dehors des périodes de forte circulation (départs en vacances).



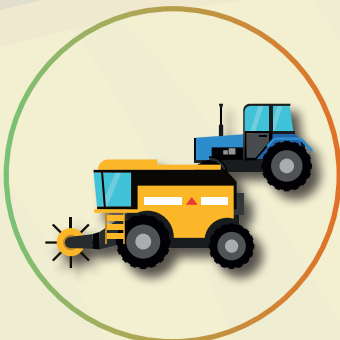
Ré-organiser

- Privilégier les récoltes avant 12h00 ou après 16h00 en cas de risque d'incendie élevé (forte chaleur, sécheresse, vent...).



Équiper

- Tonne à eau et déchaumeur à proximité de la coupe,
- Extincteur à poudre pour le matériel et à eau pour les cultures,
- Téléphone pour alerter les sapeurs-pompiers (18/112) en cas de départ de feu,
- Pare-étincelles sur les organes d'échappement,
- Coupe batterie sur les engins non équipés.



Vérifier

- Bon fonctionnement des engins agricoles (absence de fuites, nettoyage régulier des filtres...),
- Intégrité des fils électriques,
- Entretien des courroies.



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHER



**Sapeurs-Pompiers
Loir-et-Cher**

En cas de départ de feu

Sécuriser et agir



Avertir

- Appeler les secours (18 ou 112),
- Indiquer : - la localisation de l'incendie,
- sa nature (récolte, chaume, engin...),
- son étendue
- son importance.



Agir

- Limiter si possible la propagation des flammes en arrosant les zones à proximité,
- Créer une tranchée coupe-feu.



Accueillir

- Organiser l'accueil et le guidage des secours depuis la route principale jusqu'au lieu de l'incendie.



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHER



**Sapeurs-Pompiers
Loir-et-Cher**